

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-347 du 18 Septembre 1984

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales de l'intérim du Camarade Zul-
Kifl SALAMI, Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé du
Plan et de la Statistique pour compter
du 13 Septembre 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-337 du 31 Août 1984 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 13 Septembre 1984 le Camarade André ATCHADE, Ministre du Travail et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique, pendant l'absence du Camarade Zul-Kifl SALAMI.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel

FAIT A COTONOU, le 18 Septembre 1984

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National, le
Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale
Révolutionnaire chargé de l'
l'intérim,

Romain VILON-GUEZO.-

Ampliatiions : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MPSAE-MTAS 10 Autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT.
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNR-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-